

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 février 2011**  
~~~~~

DESIGNATION DANS UN ORGANISME EXTERIEUR

REMPLACEMENT D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

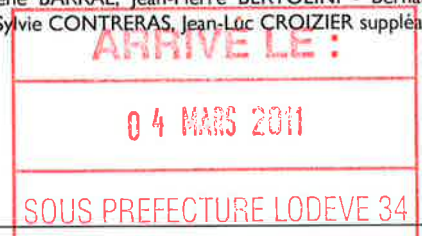
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 février 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Jacky GALABRUN, Michel SAINTPIERRE, Agnès CONSTANT, Jean-François RUIZ, Jean-François CADILHAC, Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, Michel COUSTOL, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Pierre PECHIN, Martine BONNET, Jacques DONNADIEU, Louis VILLARET, Claude CARCELLER, Eric CORBEAU, René GOMEZ, Anne-Marie DEJEAN, Christian LASSALVY, Maurice DEJEAN, Jean-Claude MARC, Eric PALOC, Fabienne GALVEZ, Didier LAMONT, Georges PIERRUGUES, Jérôme CASSEVILLE, Philippe SALASC, Franck DELPLACE, Catherine JOSIEN, André YVANEZ, Bernard JEREZ, Jean-Pierre DURET, Robert POUJOL, Maguelonne SUQUET, Jean-Marcel JOVER, Hélène BARRAL, Jean-Pierre BERTOLINI - Bernard CAUMEL suppléant de Daniel REQUIRAND, Olivier LECOMTE suppléant de Sylvie CONTRERAS, Jean-Luc CROIZIER suppléant de Bernard DOUYSET, Alain CALAS suppléant de Marie-Claude BEDES

Procurations :

Excusés : Cyrille CADARS, Gérard CABELLO, Frédéric GREZES

Absents : François GASTAN, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL



Quorum : 23	Présents : 39	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu qu'Anne-Marie DEJEAN, déléguée de la commune de Gignac, démissionne de son poste de déléguée titulaire à l'organisme extérieur suivant « Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault »,

Vu que la composition des délégués représentant la Communauté de communes dans cet organisme extérieur est la suivante :

- * Monsieur Jacques DONNADIEU occupe un poste de délégué titulaire,
- * Monsieur Jean-François RUIZ et Madame Agnès CONSTANT occupent les postes de délégués suppléants.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à son remplacement et de faire un appel à candidatures.

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention,

- ✕ de procéder au remplacement de Madame DEJEAN, représentante titulaire de la Communauté de communes au « Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault »,
- ✕ de désigner Madame Agnès CONSTANT pour remplacer Madame DEJEAN,
- ✕ de désigner comme suppléant Monsieur Philippe SALASC.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 396 le 28 FEV. 2011

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 25 FEV. 2011

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



RAPPORT I.I <i>Rapporteur : Louis VILLARET</i>	ADMINISTRATION GENERALE
DESIGNATION DANS UN ORGANISME EXTERIEUR	
REMPLACEMENT D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	

Anne-Marie DEJEAN, déléguée de la commune de Gignac, démissionne de son poste de déléguée titulaire à l'organisme extérieur suivant « Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault » où elle représentait la Communauté de communes.

Il y a lieu de procéder à son remplacement et de faire un appel à candidatures.
Le vote se déroule à bulletin secret.

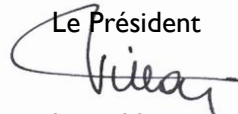
La composition des délégués représentants la Communauté de communes dans cet organisme extérieur est la suivante :

- Madame Anne-Marie DEJEAN et Monsieur Jacques DONNADIEU occupent les postes de délégués titulaires,

- Monsieur Jean-François RUIZ et Madame Agnès CONSTANT occupent les postes de délégués suppléants.

Je propose donc à l'Assemblée :

- ✦ **de procéder** au remplacement de Madame Anne-Marie DEJEAN, représentante titulaire de la Communauté de communes au « Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault ».

Le Président

 Louis VILLARET